



COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU SEANCE DU 13 novembre 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du mardi 15 octobre 2024, le conseil d'administration du CCAS, conformément à l'article R 123-16 du code de l'action sociale et des familles, s'est de nouveau réuni le mercredi 13 novembre à 18 heures, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 07 novembre 2024.

A 18h00, Madame Christelle ETIENNE constate que le quorum requis n'est pas atteint. Le conseil d'administration étant convoqué pour la deuxième fois, il peut délibérer quelque-soit le nombre d'administrateurs présents.

Présents : BAYLE Damien, BERNE René, DUBIKI Mickaël, LASCOMBE Viviane, ROUMEZY Martine,

Absents excusés :

BELLAHCENE Bedra

POULENARD Marlène

REY Christophe

ROCHE Nadège

SAVIDES Patrick

VITOUX Guy (pouvoir à Damien BAYLE)

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

En Exercice : 12

Présents : 6

Absents : 6

- dont représentés : 1

Votants : 7

Numéro	Objet	Vote
2024-10	DEMANDE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE	Adopté à l'unanimité
2024-11	DEMANDE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE	Adopté à l'unanimité
2024-12	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CCAS 2024	Adopté à l'unanimité
2024-13	DEMANDE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE	Adopté à l'unanimité
2024-14	DEMANDE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE	Adopté à l'unanimité

Affiché et mis en ligne le 14/11/2024

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY

